

Adresse : Locataire : Entrée : Sortie : Durée :

Élément	État entrée	Observations entrée	État sortie	Observations sortie	Différence	Coût estimé
ENTRÉE / COULOIR						
Porte d'entrée						
Murs						
Sol						
Éclairage						
SÉJOUR						
Fenêtres / Volets						
Murs						
Sol						
Radiateur						
CUISINE						
Meubles cuisine						
Évier / Robinet						
Plaques / Four						
Murs / Sol						
CHAMBRE(S)						
Fenêtres / Volets						
Murs						
Sol						
Placards						
SALLE DE BAIN / WC						
Sanitaires						
Robinetterie						

Élément	État entrée	Observations entrée	État sortie	Observations sortie	Déférence	Coût estimé
Murs / Sol						
CLÉS						
Clés restituées						

✓ DÉPÔT DE GARANTIE

€

Montant versé à l'entrée

✗ DÉGRADATIONS

€

Total des réparations locatives

= SOLDE À RESTITUER

€

Montant dû au locataire

Rappel légal : Le dépôt de garantie doit être restitué dans un délai maximum de 1 mois si l'état des lieux de sortie est conforme, ou 2 mois en cas de dégradations constatées (art. 22 loi du 6 juillet 1989). Les retenues doivent être justifiées par des devis ou factures. **Important :** Si une grille de vétusté a été annexée au bail, les coûts ci-dessus doivent être calculés après application du coefficient de vétusté correspondant à chaque élément (décret n°2016-382, art. 4).

Le Bailleur (ou mandataire)

Signature "Lu et approuvé"

Le Locataire

Signature "Lu et approuvé"

Date et lieu

Modèle gratuit fourni par [Habyl.com](#) - L'application d'états des lieux nouvelle génération
Avec Habyl, le comparatif entrée/sortie est généré automatiquement !